



Goûter à l'AROM Normande

Une saveur au goût amer...

Décembre 2020

Nos régions ont du talent !

1. L'AROM (agence régionale de l'orientation et des métiers) de Normandie affiche désormais sur son site la possibilité de bénéficier d'un **conseil à distance en orientation scolaire**, un conseil soit-disant approfondi pour l'orientation par téléphone ou en visio en direction des collégiens, des lycéens, des étudiants : <https://parcours-metier.normandie.fr/agence-les-conseillers>.
2. L'AROM propose également dans le cadre de sa formation à destination des professeurs principaux de 3^{ème} une **boîte à outils pour travailler autour de la connaissance de soi avec les élèves** en proposant le support du questionnaire d'intérêts d'**INFORIZON**.

Le SNES-FSU a interpellé la DRAIO, la rectrice, la FSU a interpellé le président du conseil régional de Normandie Hervé MORIN pour demander la stricte application de la loi **LCAP du 5 septembre 2018**. La région a en charge **l'information sur les formations et les métiers auprès des élèves, le champ du conseil et de la connaissance de soi ne relèvent pas de sa compétence**.

Lors de la première journée des **assises de l'orientation se tenant au Havre le 28 février 2019**, j'avais interpellé Hervé MORIN sur le risque de glissement de l'information au conseil que nous pressentions. Nous avons en mémoire le dernier congrès de régions de France de 2019 dont M. MORIN était encore président, les régions caressant toujours l'espoir de maîtriser toute la chaîne de l'orientation.

- Le document de la stratégie régionale de l'orientation en Normandie annonçait déjà la couleur : Dans « *l'axe opérationnel n°1 - mettre en place une offre de service pour tous les publics : l'offre de service est le cœur de métier de l'agence régionale, elle vise à déployer une offre complète d'accueil de proximité et de **conseil personnalisé**...Déclinée au plus près des territoires **elle cible tous les publics**. »*

En commission du CREFOP la FSU avait rappelé en vain que le conseil personnalisé proposé par la région ne pouvait s'adresser qu'aux actifs et non aux scolaires, l'offre de service ne

pouvait cibler tous les publics car **la région n'a pas de compétences sur le conseil des publics scolaires qui relève de l'accompagnement au sein de l'EN.**

- Lors des assises havraises de l'orientation la réponse de M.MORIN s'était voulu rassurante, chacun resterait bien dans son champ de compétence, le conseil et l'accompagnement relevant exclusivement du travail des psychologues de l'éducation nationale nous avait-il été répondu. Les promesses n'engagent jamais que ceux qui les écoutent...
- Lors de l'audience des PsyEN EDO / DCIO SNES-FSU du 31 août 2020 la DRAIO nous avait répondu que lorsque la région mentionnait **le conseil**, il s'agissait avant tout **d'une question de « sémantique »**, on ne mettait pas la même chose derrière le terme « conseil » car on ne faisait pas le même travail, ainsi il y aurait « conseil » et « conseil » faisant fi de la loi LCAP qui précise clairement ce qui relève des prérogatives de la région et de l'Etat.

Mais les mots ont un sens et nous avons déjà eu le retour d'un certain nombre de familles déçues qui s'attendaient à bénéficier d'un véritable conseil approfondi pour l'orientation de leur enfant comme indiqué sur le site, or les professionnels qui répondent aux élèves renvoient aux différents sites d'information, il ne s'agit en aucun cas d'un entretien de conseil. L'AROM cherche visiblement à devenir le premier interlocuteur de tous les publics, à opérer comme une « **gare de triage** » ! Force est de constater qu'à l'issue des entretiens les élèves, les familles n'ont pas été ensuite adressés vers la structure compétente, le CIO.

Le site de l'AROM entretient volontairement la **confusion entre conseil et information**, sans distinguer les publics en formation initiale et continue, tous sont censés pouvoir bénéficier de « conseils » dans la construction de leur parcours d'orientation et/ou de leur projet professionnel, ainsi s'affiche la stratégie régionale faisant fi de la loi LCAP.

Par ailleurs, pour permettre aux professeurs principaux de 3ème de travailler sur la construction des projets d'orientation et sur **la connaissance de soi**, la région a acheté **deux fois deux mille passations du questionnaire INFORIZON** (info donnée par une coordinatrice de la région), la machine a été lancée sans aucune consultation des PsyEN. Les PsyEN ont fait remonter leurs inquiétudes par la voix de la FSU à la commission du CREFOP en pointant le danger de figer les projets des adolescents quand certains enseignants risquent de prendre au pied de la lettre les résultats donnés par INFORIZON comme un relevé de conclusion validant un projet. L'AROM prétend vouloir agir pour faire évoluer les représentations et stéréotypes des jeunes filles notamment afin d'élargir le champ de leurs poursuites d'études trop souvent réduites au champ du tertiaire, ces passations d'INFORIZON utilisées par des non psychologues risquent d'avoir l'effet inverse avons-nous fait observer.

- Un premier niveau de réponse nous a été donné lors de la commission 2 du CREFOP (02/12/20): L'AROM fonctionne comme la Cité des métiers qui fonctionnait déjà avec des professionnels venant de différentes structures de l'AIO et proposait déjà un premier niveau de conseil, tout comme la Cité des métiers mettait déjà à disposition INFORIZON. On est dans la continuité, peu importe qu'entre deux la loi LCAP de 2018 soit passée, la région n'en n'a cure ...

François Bertaud, PsyEN EDO SNES-FSU

Réponse de la DRAIO

Suite aux courriers du SNES-FSU à la DRAIO, à la rectrice, de la FSU au président de région / conseil en orientation scolaire voici ci-dessous le message en date du 10 décembre que la DRAIO a envoyé aux DCIO. Notre intervention n'aura pas été vaine !

Mesdames et messieurs les inspecteurs,

Mesdames et messieurs les directeurs de CIO,

Suite aux différentes rencontres avec l'agence régionale de l'orientation et des métiers, et pour donner suite à ces échanges, le directeur de l'agence a fait en sorte que plus aucune mention faisant référence à un conseil en orientation scolaire ne figure dans l'offre de services de l'agence.

Le partage des compétences Etat-Région en matière d'orientation motive les actions conjointes menées. La nouvelle mission de coordination territoriale "orientation" est centrale dans la mise en œuvre des interventions des partenaires au sein des temps dédiés dans tous les établissements scolaires.

En qualité de directeur(trice) de CIO, les coordonnateurs territoriaux sont vos premiers interlocuteurs.

Vous souhaitant une bonne fin d'année,

--

SANDRINE PUPPINI

Conseillère auprès de la Rectrice | Déléguée Régionale Académique à l'Information et à l'Orientation

Déléguée Régionale ONISEP

Rectorat de l'académie de Normandie